

**CONFIDENTIEL**

## Le conseil constitutionnel rejette les comptes de campagne de Fenech

Réélu député de la XI<sup>e</sup> circonscription, le 17 juin avec 56,54 % des suffrages exprimés, Georges Fenech est également candidat aux municipales à Givors. Ce sont pourtant les législatives qui l'on rattrapé, cette fin de semaine.

Plus exactement le conseil constitutionnel suite au rapport de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques. Le député, eu égard à la population totale des 42 communes de sa circonscription avait droit à une dépense de

64 000 euros et a déclaré avoir dépensé 58 000 euros.

« Le conseil constitutionnel ne nous reproche pas un dépassement, pas plus que l'origine des versements »

En fait le reproche porte sur une inadéquation entre les retraits et les paiements.

« Pour environ 400 euros » précise le député, surpris par ce rejet.

« Je reste tout à fait serein, nous avons toutes les pièces nécessaires ». Des

documents qu'il transmettra avant le 8 février alors qu'il a également demandé à être entendu.



Georges Fenech ne semble toutefois pas trop inquiet et a maintenu la présentation de sa liste pour les municipales au 7 février

*Photo Jean-Marc Collignon*

Georges Fenech rappellera aussi au conseil constitutionnel le décès, 15 jours avant la remise des justificatifs, de son commissaire aux comptes. Suite au nouvel envoi de preuves et à son audition, le député saura si le conseil constitutionnel confirme ou infirme sa première lecture. Dans le premier cas une invalidation serait prononcée. Georges Fenech ne semble toutefois pas trop inquiet et a maintenu la présentation de sa liste pour les municipales au 7 février.

Patrick Veyrand

*à Progres 3 février 2003*